Envoyé en préfecture le 31/12/2025
Reçu en préfecture le 31/12/2025
Publié le
ID : 022-212203301-20251208-2025_12_06-DE

2025-12-05

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE SAINT-THELO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-THELO

DELIBERATION N°2025-12-06

SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en mairie de Saint-Thélo, sous la présidence de Madame Anne-Laure DUEDAL, la Maire.

Date de la convocation 2 décembre 2025

Sont présents : Anne-Laure DUEDAL, Lucie LAUBE, Jean-Jacques FRABOULET, Marcel LECANT, Jean-Michel MARSOIN, Yves CHRETIEN, Jean-Paul DUAULT, Gwénaëlle LE VERGER, André LE MAUX

Secrétaire de séance : Yves CHRETIEN

Délibération relative au recrutement d'un agent recenseur et sa rémunération

Le Maire rappelle que le recensement de la population se déroulera du 15 Janvier au 14 Février 2026 et qu'il y a lieu de procéder au recrutement d'un agent.

Le Conseil Municipal retient la candidature de Mme DUAULT Sylviane pour cette mission.

Envoyé en préfecture le 31/12/2025
Reçu en préfecture le 31/12/2025
Publié le
ID : 022-212203301-20251208-2025_12_06-DE

Madame le Maire propose de lui verser une rémunération nette de 900 € (avec formation et indemnité forfaitaire pour les frais de déplacements).

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Par **9** voix pour et **0** voix contre

APPROUVE A L'UNANIMITE

- **Le recrutement et la rémunération pour cette mission.**

Fait à Saint-Thélo, le 16 décembre 2025

Pour extrait conforme,

Secrétaire de Séance
M. Yves CHRETIEN

Mme le Maire
Anne-Laure DUEDAL